

COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE CHARLEVILLE-MEZIERES



SAISON 2022 - 2023



INFORMATIONS 2023



BIENVENUE !

Les Archers de Gonzague sont heureux de vous accueillir parmi eux pour cette nouvelle saison.

COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE CHARLEVILLE-MEZIERES



INFORMATIONS DE RENTÉE SAISON 2022/2023



1) CATEGORIES – LICENCES - TARIFS

Tableau des catégories - licences 2023 :

Pour les licences « adultes », trois types de licences existent :

Licence « A » : Pratique du tir à l'arc en compétition

Licence « L » : Pratique exclusive en club

Licence « E » : Aucune pratique (destinée aux bénévoles ne pratiquant pas, à l'encadrement)

COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE CHARLEVILLE-MEZIERES

Date de naissance	Age (en 2023)	Catégorie	Cotisation FFTA	Cotisation club	Prix de la licence
2013 et au-delà	10	POUSSIN - U11	36.00 €	20.00 €	56.00 €
2012 et 2011	11 et 12	BENJAMIN - U13	45.00 €	20.00 €	65.00 €
2010 et 2009	13 et 14	MINIME - U15	45.00 €	20.00 €	65.00 €
2008, 2007 et 2006	15, 16 et 17	CADET - U18	45.00 €	20.00 €	65.00 €
2005, 2004, et 2003	18, 19 et 20	JUNIOR - U21	45.00 €	20.00 €	65.00 €
2002 à 1984	de 21 à 39	SENIOR 1			
		(A) Compétition	73.00 €	20.00 €	93.00 €
		(L) Loisirs	64.00 €	20.00 €	84.00 €
		(E) Sans pratique	55.00 €	20.00 €	75.00 €
1983 à 1964	de 40 à 59	SENIOR 2			
		(A) Compétition	73.00 €	20.00 €	93.00 €
		(L) Loisirs	64.00 €	20.00 €	84.00 €
		(E) Sans pratique	55.00 €	20.00 €	75.00 €
1962 et avant	60 et +	SENIOR 3			
		(A) Compétition	73.00 €	20.00 €	93.00 €
		(L) Loisirs	64.00 €	20.00 €	84.00 €
		(E) Sans pratique	55.00 €	20.00 €	75.00 €
		HANDI - FFSU - UNSS	20.00 €	20.00 €	40.00 €

Licence "DECOUVERTE" :	32.00 €
A partir du 1er mars 2023, pour une première prise de licence	

Bon à savoir : Tarif « famille » à partir de la 2^{ème} licence par famille.

Pour les licences « adultes », il sera possible de faire évoluer la licence en cours de saison : passer d'une licence sans pratique à une licence loisirs, par exemple, ou passer d'une licence loisirs à une licence compétition.

Bon à savoir

Le club peut vous proposer un paiement en plusieurs fois : voir avec le trésorier.

Pour les majeurs, un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition** est obligatoire préalablement à toute prise de licence.

En cas de renouvellement d'une licence, votre certificat médical de la saison passée est encore valable (validité d'un certificat médical = 3 ans) sous réserve que :

COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE CHARLEVILLE-MEZIERES

- vous ne changez pas de type de licence. Pour une licence compétition, la mention tir à l'arc en compétition est obligatoire sur le certificat.
- vous n'avez pas eu de problèmes de santé : le questionnaire envoyé par la FFTA vous aidera à y voir plus clair.

Pour les mineurs, le décret n°2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est plus nécessaire de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence (sous réserve de répondre par la négative au questionnaire de santé mineur).

Il est souhaitable de solliciter ce certificat auprès d'un médecin du sport qui connaît les contraintes individuelles des pratiques sportives et saura vous conseiller utilement.

Nous souhaitons que la visite médicale soit effectuée au CENTRE MÉDICO-SPORTIF de Charleville-Mézières, Parc des Expositions, rue de la Vieille Meuse, où des médecins du sport compétents vous attendent.

Prise de RDV préalable : **03 24 32 42 82**

2) MATÉRIEL

Tarifs de location du matériel à l'année :

Arc d'initiation, carquois, bracelet, palette, 6 flèches :**50,00 € par saison**

Arc de compétition :**60,00 € par saison**

La location de matériel de compétition est réservée aux archers souhaitant pratiquer la compétition.

En conséquence, seuls pourront louer ce matériel les archers qui :

- prennent une licence « compétition »,
- s'engagent à participer, durant la saison 2022 – 2023, à trois compétitions officielles (inscrites au calendrier de la FFTA), en salle ou à l'extérieur.

Si, à la fin de la saison, le club constate que l'archer n'aura pas tenu cet engagement, il se réserve le droit de ne pas reconduire la location de ce matériel la saison suivante.

Cautions :

Arcs d'initiation : **150,00 €**

Arcs de compétition : **400,00 €**

Les chèques de caution sont rendus lors de la restitution du matériel en fin de saison (au plus tard le 30 juin).

L'archer est responsable de son matériel pendant les séances d'entraînement et les compétitions. Toute perte ou dégradation sera facturée.

Les membres de la commission matériel gèrent le matériel au niveau du club (*Isabelle TRONQUOY, Alain BORCA, Benjamin LEFORT*). N'hésitez pas à vous adresser à eux pour tout problème.

COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE CHARLEVILLE-MEZIERES

Le club peut également commander pour vous du matériel d'archerie auprès de fournisseurs partenaires ; tout matériel commandé par le club ne sera donné à l'archer qu'après paiement de la somme due.

3) ÉCOLE DE TIR / ENTRAÎNEMENTS

ÉCOLE DE TIR

L'école de tir est ouverte aux catégories Jeunes.

Les entraînements ont lieu le **mercredi après-midi de 16 h 30 à 18 h 30**
(Isabelle 06.33.13.54.42)

Le groupe archers compétiteurs s'entraîne le :

samedi après-midi de 14 h 00 à 16 h 00
(Julien 06.80.56.59.46)

PAS D'ÉCOLE DE TIR PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

(sauf indications contraires)

ENTRAÎNEMENTS LIBRES

Le gymnase Mozart est ouvert aux jours et aux horaires suivants pour des entraînements libres (non encadrés) :

Lundi : 18 h 00 – 19 h 30 (Isabelle 06.33.13.54.42)

Mercredi : 16 h 30 – 19 h 00 (Isabelle 06.33.13.54.42)

sous réserve de place disponible, car priorité à l'école de tir

Vendredi : 17 h 00 – 19 h 30 (Jérôme 06.29.31.78.73)
(Jean-Claude 06.82.11.25.35)

(Possibilité de tirer jusqu'à 21 h en partageant la salle avec les arbalétriers).

Samedi : 14 h 00 – 17 h 00 (Julien 06.80.56.59.46)
(Benjamin 06.77.18.48.27)

Dimanche : 9 h 00 – 11 h 00 (Jérôme 06.29.31.78.73)

A noter

Les entraîneurs du club sont :

- Alain BORCA (assistant entraîneur)
- Isabelle TRONQUOY (diplôme entraîneur 1 FFTA)
- Julien TRONQUOY (diplôme entraîneur 2 FFTA – CQP animateur tir à l'arc)

Seuls les entraîneurs sont qualifiés pour vous entraîner.

D'autres archers confirmés et compétents peuvent vous guider, vous renseigner et vous accompagner, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des entraîneurs à ce sujet.

SAISON EXTÉRIEURE

COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE CHARLEVILLE-MEZIERES

À partir du mois d'avril (en fonction des conditions météo....), le club proposera des entraînements en extérieur sur le terrain de tir à l'arc situé à la Warenne. Plus d'informations vous seront données le moment venu.

4) PASSAGE DES DISTINCTIONS

Des passages de distinctions (plumes et flèches pour les jeunes et adultes) sont organisés régulièrement. Une attestation de niveau est remise aux archers.

PLUMES DE PROGRESSION

Pour qui ? : En priorité pour les poussins & benjamins
Mais également ouvert à tous les débutants.

Comment ? Blason 80 cm avec un arc classique
Distance : 10 mètres.
3 volées de 6 flèches
Le score de référence d'une plume doit être réalisé plusieurs fois, sauf pour la plume blanche.

Plumes	Distances de tir	Nombre de flèches	Scores à réaliser
Blanche	10 m	3 x 6 flèches	100 points x 1
Noire	10 m	3 x 6 flèches	110 points x 2
Bleue	10 m	3 x 6 flèches	120 points x 3
Rouge	10 m	3 x 6 flèches	130 points x 4
Jaune	10 m	3 x 6 flèches	140 points x 5

FLÈCHES DE PROGRESSION

Pour qui ? Tous les archers du débutant à l'archer confirmé

Comment ? Sur les blasons utilisés officiellement en compétition
Distance : 10 à 70 mètres.
6 volées de 6 flèches (36 flèches)

Score à réaliser ? 280 points pour les arcs classiques à toutes les distances.
280 points pour les arcs à poulies jusqu'à 30 m puis 310 pts à 40 m et 330 pts à 50 m.

COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE CHARLEVILLE-MEZIERES

Flèche	Distances de tir	Nombre de flèches	Scores à réaliser	Diamètre du blason
Blanche	10 m	6 x 6 flèches	280 points	80 cm
Noire	15 m			
Bleue	20 m			
Rouge	25 m			
Jaune	30 m			
Arc classique				
Bronze	40 m	6 x 6 flèches	280 points	80 cm
Argent	60 m			122 cm
Or	70 m			122 cm
Arc à poulies				
Bronze	40 m	6 x 6 flèches	310 points	80 cm
Argent	50 m		310 points	
Or	50 m		330 points	

5) COMPÉTITIONS DE TIR A L'ARC

Des compétitions sont organisées par la plupart des clubs français comme étrangers. Tous les archers licenciés peuvent s'inscrire. Une « mise » est demandée à l'inscription qui varie de 4 à 7 euros pour les jeunes et de 6 à 10 euros pour les adultes (c'est le club organisateur qui fixe le montant de la mise de son concours).

Les invitations que le club reçoit (ou « mandats ») sont affichées au tableau. Vous y trouverez les horaires et le montant de la mise.

Le calendrier des concours organisés dans le secteur de l'ex Champagne-Ardenne est joint à ce dossier. N'hésitez pas à le détacher et à l'afficher !

Le calendrier de la région Grand Est sera en ligne sur le site du club (<http://archersdegonzague.fr>).

Le calendrier national est consultable sur le site de la FFTA (<http://www.fft.fr>).

Le calendrier de la LFBTA (Belgique) est consultable à l'adresse suivante : <http://www.lfbta.be/rubrique42.html>

-> Calendrier LFBTA saison indoor

COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE CHARLEVILLE-MEZIERES **LES CONCOURS OFFICIELS ORGANISÉS PAR LA COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE**

Concours fédéraux qualificatifs pour les championnats de France.

- * Samedi 15 et dimanche 16 octobre 2022 : 2 x 18 m
- * Samedi 7 et dimanche 8 janvier 2023 : 2 x 18 m
- * Samedi 28 et dimanche 29 janvier 2023 : championnat départemental 2 x 18m + duels
- * Mai ou juin 2023 : en extérieur, tir extérieur : 50 m et 70 m.

Concours amical "Spécial Jeunes", dans le cadre du Téléthon :

- * Samedi 3 décembre 2022

Concours amicaux

Plusieurs rencontres amicales seront organisées en cours d'année.

À noter :

- * *Les Flèches de l'Espoir, concours amical dans le cadre du Téléthon :*
Samedi 3 décembre 2022
- * *Concours amical – Fête de la St Sébastien, saint patron des archers*
Date à définir

☞ Bon à savoir

- ✓ Les archers licenciés à la Compagnie des Archers de Gonzague participent gratuitement à toutes les compétitions organisées par notre club (sauf les tirs organisés pour le Téléthon).
- ✓ Le club prend en charge les frais d'inscription de ses archers aux Championnats Départementaux des Ardennes, aux Championnats du Grand Est, au Championnat départemental des concours jeunes, et aux Championnats de France.

Inscription aux compétitions

L'inscription à une compétition est obligatoire pour pouvoir y participer et il faut le faire à l'avance. La compagnie peut se charger d'inscrire les archers désireux de participer à un concours qualificatif. L'intention de participer doit être communiquée **une semaine** avant la date du concours à Isabelle TRONQUOY - 06 33 13 54 42, ou par mail : archersdegonzague@free.fr

6) VIE DU CLUB

L'animation de l'association (en particulier l'organisation des concours) représente beaucoup de travail.

Les personnes (licenciés, papas, mamans, papys, mamies...) désireuses de nous aider sont les bienvenues. Nous recrutons dans tous les corps de métier :

- ⊕ Fabrication de quiches, pizzas et gâteaux avant les concours
- ⊕ Récupération de lots et coupes auprès des commerçants
- ⊕ Cuisson de gaufres ou crêpes pendant le concours

COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE CHARLEVILLE-MEZIERES

- ⊕ Intendance (installation des équipements, accrochage des blasons)
- ⊕ Organisation (greffe, buvette, changement de blasons)
- ⊕ Calcul mental (aider les enfants à compter les points pendant le concours)

Nous vous solliciterons avant ces manifestations pour obtenir de l'aide..... mais vous pouvez aussi vous manifester auprès de la commission Communication, Léa BELARD, Noah CRAPET.

Merci d'avance !



Formations :

Le club finance les formations fédérales moyennant un engagement à s'investir dans le club, en particulier :

- Formation entraîneur fédéral
- Formation encadrant fédéral
- Formation arbitre

Si vous êtes intéressés, prenez contact avec la présidente du club, Isabelle TRONQUOY.

Communication :

Régulièrement, nous informons les licenciés du club sur :

- changement d'horaires éventuels,
- prochains concours,
- manifestations exceptionnelles,
- etc...

Ces informations sont affichées au tableau au gymnase Mozart, mais elles sont également envoyées régulièrement par email ; aussi, surveillez régulièrement votre boîte mail et n'oubliez pas de nous communiquer tout changement d'adresse.

Les commissions :

Mises en place pour faire vivre le club, elles n'attendent que vous.....

Si vous voulez rejoindre l'une ou l'autre, n'hésitez pas à prendre contact avec la personne référente !

Commission matériel
Alain BORCA – Benjamin LEFORT

Référent : Isabelle TRONQUOY

Commission jeunes
Alain BORCA

Référent : Isabelle TRONQUOY

Commission sportive

Référent : Julien TRONQUOY

Commission animation du club
et communication

Référents : Léa BELARD – Noah CRAPET

COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE CHARLEVILLE-MEZIERES

Benjamin LEFORT – Julien TRONQUOY pour le site Internet

Commission équipement et
aménagement
Patrick ROGER

Référent : Alain PELLERIER

Adresses utiles :

Compagnie des Archers de Gonzague :

Association loi 1901 déclarée le 30 décembre 1980.

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc (F.F.T.A.) sous le numéro 0608003.

Agrément Jeunesse et Sport N° S0881042 du 28/12/1981

Contacts :

Isabelle TRONQUOY (Présidente) : 6 chemin des Cômes – 08430 POIX-TERRON

Tél : 06 33 13 54 42

Site web : <http://archersdegonzague.fr>
Mail : archersdegonzague@free.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/archersdegonzague/>
Instagram : <https://instagram.com/archersdegonzague>

Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est

Site web : <http://www.tiralarc-grand-est.fr>

Fédération Française de Tir à l'Arc

Site web : <http://www.fft.fr/>

Charles,
mascotte officielle.....



COMPAGNIE DES ARCHERS DE GONZAGUE CHARLEVILLE-MEZIERES

7) TROMBINOSCOPE

LES ARCHERS DE GONZAGUE

Saison 2022-2023

Membres du Bureau

Autres fonctions

Présidente



Isabelle TRONQUOY
06.33.13.54.42

Arbitre fédéral
Entraîneur 1

Vice-président



Alain PELLERIER
06.85.60.43.88

Secrétaire



Léa BELARD
06.52.16.88.63

Secrétaire-adjointe



Perrine DEBAN
06.74.47.25.08

Trésorier



Benjamin LEFORT
06.77.18.48.27

Webmaster

Conseil d'administration (en plus des membres du Bureau)



Alain BORCA
06.80.37.32.21



Noah CRAPET
07.81.33.76.43



Jean-Claude KUSBERG
06.82.11.25.35



Patrick ROGER
06.48.20.82.66